



Commune de
1609 Saint-Martin FR

**Assemblée communale ordinaire
du 14 mai 2024 à 20h15
à la salle polyvalente à Saint-Martin**

Présidence	Mme Ursula Hugi, Syndique
Présents	48 personnes, dont une personne sans droit de vote
Secrétaire	Mme Rosine Menoud, Secrétaire communale
Excusés	Madame Catherine Heimann, Présidente de la commission financière Monsieur Vincent Joessel, Membre de la commission financière Messieurs Romain Rouiller et Christian Rouiller Monsieur Christophe Gavillet Madame Gisèle Aebischer

Au nom du Conseil communal, Mme la Syndique a le plaisir d'ouvrir cette assemblée ordinaire et elle souhaite une très cordiale bienvenue aux personnes présentes. Pour le bon ordre de l'assemblée et la rédaction du procès-verbal, elle demande à chaque citoyen(enne) qui prend la parole, de bien vouloir s'annoncer par son nom et son prénom.

Nomination des scrutateurs :

- Pour les personnes assises côté fenêtres + les membres du Conseil communal :
Monsieur Rémy Siegenthaler
- Pour les personnes assises côté portes : Monsieur Nicolas Sauter

Mme la Syndique demande aux scrutateurs de bien vouloir compter le nombre de personnes présentes.

L'assemblée compte 48 personnes dont une personne sans droit de vote. Il s'agit de Madame Carole Savoy, caissière communale.

L'assemblée a été convoquée par un affichage aux piliers publics, un envoi « tous-ménages », une parution dans la Feuille Officielle en date du 26 avril 2024, avec le tractanda suivant :

1. Procès-verbal de l'assemblée du 12 décembre 2023

2. Comptes 2023

- 2.1 Comptes de résultat
- 2.2 Comptes des investissements
- 2.3 Rapport de gestion du Conseil communal
- 2.4 Rapport de la commission financière et de l'organe de révision
- 2.5 Approbation

3. Demande de crédit supplémentaire à l'investissement canalisation « Champ Riend » protection des eaux claires et usées
4. Election d'un nouveau membre à la commission de naturalisation
5. Divers

Aucune remarque ou question n'étant soulevée, ce tractanda est accepté.

1. Procès-verbal de la séance du 12 décembre 2023

Ce procès-verbal pouvait être consulté sur le site internet de la commune ou auprès du secrétariat communal.

Remarques ou questions : aucune remarque

Votation à mainlevée :

OUI	: 45
NON	: 0
ABSTENTION	: 2

A l'unanimité, le procès-verbal est accepté.

Rosine Menoud est remerciée pour la rédaction de ce document.

2. Comptes 2023

Mme la Syndique passe la parole à M. Georges-Henri Débois, responsable des finances, pour la présentation des comptes. Mme Hugi informe que les explications données par M. Débois représentent le rapport de gestion du Conseil communal qui est le point 2.3 de notre tractanda.

2.1 Comptes de résultat

M. Georges-Henri Débois donne lecture de la première partie du rapport de gestion du Conseil communal :

Avant de parcourir les différentes rubriques appelant un commentaire, je me dois de vous préciser que le bénéfice de 653'340,19 francs est purement comptable. Nous subissons encore les effets du passage à MCH2. Je m'excuse par avance de doucher l'optimisme que certains ont pu avoir. Dans le détail, il faut déduire la part de la dissolution de la réserve de réévaluation du patrimoine administratif, soit 251'913 francs, ce montant n'était pas dans le budget 2023. Nous avons dû verser à l'Etat le montant des taxes compensatoires pour les abris PC, le montant de la facture a été de 210'750 francs alors que la provision était de 238'850 francs, d'où un bénéfice extraordinaire de 28'100 francs. La dissolution de provisions excédentaires a généré des produits extraordinaires pour 152'000 francs, entre autres la provision pour la recapitalisation de la caisse de pension des employés de l'Etat, soit au total 432'013 francs. Le solde de 221'327.19 francs s'explique par des recettes supplémentaires au niveau des impôts ordinaires et spéciaux.

L'Administration générale, un supplément de charge d'un peu moins de 5 pourcents, les principaux responsables sont l'informatique, l'énergie le prix du mazout et le personnel communal, dont l'augmentation s'est élevée à 2.74 % avec toute la déclinaison des charges sociales.

Le chapitre 1 Ordre et sécurité publics, défense est complètement hors du budget. Cela s'explique par le don obligatoire du matériel des pompiers en particulier véhicule au Bataillon. L'Etat nous a repris la gestion des abris PC, nous avons dû dissoudre la réserve financière intégrée à notre comptabilité.

Le chapitre 2 Formation est dans le tir du budget, ce qui n'est pas une mince affaire. A l'établissement du budget, en automne, nous n'avons aucune vision sur la rentrée scolaire de l'année à venir, en particulier pour l'Accueil Extra-Scolaire. En pourcentage, cela représente globalement 4 pourcents de moins en charge et 13 pourcents de plus en revenu.

Le chapitre 3 Culture, sport et loisirs a tenu le budget à 1 pourcent de dépense en plus.

Le chapitre 4 qui comprend les hôpitaux, les EMS, le Réseau de santé est inférieur au budget de 10 pourcents pour les dépenses. Le seul point ayant dépassé le budget est notre participation aux indemnités forfaitaires (RSSV) pour 4,5 pourcents.

Le chapitre 5 Prévoyance sociale, les dépenses ont collé au budget, sauf un point réjouissant soit l'aide à la famille taxe déchets enfants, des bébés sont arrivés.

Le chapitre 6 Trafic et télécommunications, ce chapitre est globalement dépassé par rapport au budget de 15 pourcents. Les dépenses supplémentaires sont les frais d'ingénieur pour la préparation des dossiers 30 km/h pour la Préla et les Courtes Poses, un rattrapage de la commune de Semsales pour la location du tracteur permettant de planter les piquets à neige, oubli de facturation pour 2022, et pour l'entretien des routes, l'affaissement d'un talus sur la route des Hauts-de-Fiaugères.

Le chapitre 7, la partie de l'approvisionnement communal en eau est dépassé d'environ 6 pourcents par rapport au budget, ce poste a été équilibré par une mise en réserve (un bénéfice) de 14'499 francs. La partie du traitement communal des eaux usées lui s'est soldé par un excédent de charges de 6'379 francs, prélevé sur la réserve. Ces sous-chapitres doivent s'équilibrer. Le sous-chapitre de la gestion des ordures ménagères lui doit être couvert au minimum à 70 pourcents, cette année 2023 nous arrivons à un taux de couverture de 104 pourcents.

Le chapitre 8 concerne l'économie publique soit l'agriculture, le tourisme et le domaine forestier communal. Le commentaire saillant concernant ce chapitre est que notre part à payer à la corporation forestière s'élève à 7'916 francs alors que la vente du bois nous a rapporté 44'912 francs.

Le chapitre 9 Finances et impôts, les impôts communaux ordinaires présentent en moyenne 13 % de plus que le budget. Les impôts sur le revenu des personnes physiques est supérieur au budget de 11 pourcents, l'impôt sur les prestations en capital de 60 pourcents et l'impôts sur la fortune des personnes physiques de 36 pourcents. Les impôts suivants n'ont pas atteint les prévisions du budget, l'impôt à la source et les impôts des personnes morales. Les impôts communaux spéciaux sont bien plus élevés que le budget. Mais l'aspect non prévisible de ces impôts exige la prudence au moment du budget. L'impôt sur les gains immobiliers et plus-values a performé plus de 440 pourcents par rapport au budget, soit 308'000 francs au lieu des 70'000 francs prévus alors que l'impôt sur les mutations est à 27 pourcents au budget, soit 58'000 francs au lieu des 70'000 francs prévus. L'impôt sur les successions et donations a été pour 2023 très élevé, 10'000 francs au lieu des 3'000 prévus. Donc, un résultat comptable excédentaire de 653'340,19 francs

Remarques ou questions : aucune remarque

2.2 Comptes des investissements

Mme la Syndique remercie M. Georges-Henri Débois pour toutes ces explications et lui passe à nouveau la parole pour la lecture de la suite du rapport de gestion du Conseil communal :

Archivage obligatoire des documents communaux, aménagement du local et travaux d'archivage. Le montant demandé était de 70'000 francs, budget tenu.

Changement conduite adduction eau potable, secteur Besencens La Jailla ; demandé 45'000 chf, les travaux de génie civil ont été plus élevé de 4'000 francs que budgétisé.

Crédit d'étude pour une centrale de chauffe, le crédit demandé était de 25'000 chf.

Route de la Perrausa à Saint-Martin, le projet poursuit son cours, seul un montant de 12'270,95 francs ont été dépensés en 2023. Le projet sera à l'enquête prochainement. Le montant demandé était de 30'000 chf.

Canalisations et route de « Champ Riond », le montant demandé était de 270'300 francs, les dépenses en 2023 sont de 293'488.05, des explications complémentaires seront données lors du point 3 du tractanda.

Mise en place de moloks, le budget alloué est 246'000 francs, le montant dépensé en 2023 est de 130'665.55 francs, le projet n'est pas terminé.

Construction du CAD, le montant dépensé en 2023 est de 50'432.30 pour un montant demandé de 1'129'000 francs.

Commentaires sur le bilan au 31 décembre 2023

Le total des dettes brutes est de 2'938'115.97 francs, représentant une dette brute par habitant de 2'877.68, en diminution de 112 francs par rapport au 31 décembre 2022. Le total des dettes nettes, soit le total des dettes moins les avoirs, est 1'497'538.13 francs soit par habitant 1'466.74. La marge d'autofinancement s'élève à 8%, cela pourrait et devrait être plus élevé

Le total du bilan s'élève à 10'158'227.64 francs, il est stable par rapport au début de l'année. Le patrimoine financier est nos avoirs en banque et les créances sont principalement les créances fiscales. Les placements financiers à long terme sont les différentes actions ou parts sociales que la commune possède, par exemple la SAIDEF, le Comptoir de la Veveyse, la banque Raiffeisen. Le patrimoine administratif est tout ce que la commune possède et nécessaire à la réalisation des tâches communales, immeubles, routes, tuyaux etc. Dans le passif, nous y trouvons bien sûr nos dettes à court terme et nos dettes à long terme, elles diminuent gentiment. Le capital propre augmente à 6'204'559.14 francs. La réserve pour l'approvisionnement en eau est 165'703.92 francs pour l'équilibre du compte, soit les plus ou les moins du fonctionnement. La réserve pour les investissements futurs est 457'826.55. Le plan comptable est identique les eaux usées, soit 41'056.36 francs pour l'équilibre du compte de fonctionnement et 127'836.65 pour les investissements futurs. Les finances communales relativement saine, mais le taux d'autofinancement est trop bas, le ménage communal aura de la peine à intégrer un événement imprévu et couteux.

Remarques ou questions : aucune remarque

2.3 Rapport de gestion du Conseil communal

M. Georges-Henri Débois, Conseiller communal a lu ce rapport de gestion dans les points 2.1 et 2.2 de cette assemblée.

Remarques ou questions : aucune remarque

2.4 Rapport de la commission financière et de l'organe de révision

M. Patrick Blanchard, vice-Président de la commission financière précise que le rapport de l'organe de révision ne sera pas lu car il pouvait être consulté à l'administration communale. M. Patrick Blanchard donne lecture du rapport de la commission financière. Ces rapports sont joints au présent procès-verbal et en font partie intégrante. Mme La Syndique remercie la commission financière pour son travail, ainsi que pour l'excellente collaboration entretenue avec le Conseil communal.

Remarques ou questions : aucune remarque

2.5 Approbation

Votation à mainlevée des comptes de résultat

OUI : 40
NON : 0
ABSTENTIONS : 7 (membres du Conseil communal)

Les comptes de résultat sont acceptés.

Votation à mainlevée des comptes des investissements

OUI : 40
NON : 0
ABSTENTIONS : 7 (membres du Conseil communal)

Les comptes d'investissements sont acceptés.

Mme la Syndique remercie M. Georges-Henri Débois, Conseiller communal et Mme Carole Savoy, caissière communale pour leur travail dans la tenue des comptes.

3. Demande de crédit supplémentaire à l'investissement canalisation « Champ Riond » protection des eaux claires et usées

Mme La Syndique passe la parole à M. Lionel Bussard, Conseiller communal responsable du dicastère pour des explications.

M. Lionel Bussard informe que ce chantier dans le quartier de Champ Riond a été très compliqué sur le plan technique et avec des conditions météorologiques qui n'ont pas été favorables.

M. Lionel Bussard énumère les causes qui ont engendré ces surcoûts :

- ❖ ICP- Indice coût de production (offre rendue en juin 2022, travaux débutés en automne 2023)
- ❖ Places de parc provisoires
- ❖ Installation passage câble sur la route
- ❖ Accès lumières piétons
- ❖ Intempéries : remblayage quotidien des fouilles
- Intempéries : pompage plus important et urgences
- Intempéries : purge sous le coffre car portance insuffisante
- ❖ Raccordements privés EU/EC plus compliqués et chambre supplémentaire (tracé approximatif)

- ❖ Pose de conduites en attente pour candélabres
- ❖ Essais de plaques pour coffre
- ❖ Passage caméra et curage

Remarques et questions : aucune remarque

M. Georges-Henri Débois, responsable des finances donne les explications suivantes et présente le financement suivant :

Vous avez entendu les explications de M. Lionel Bussard, nous vous demandons un crédit supplémentaire d'un montant de CHF 100'000.-- concernant ce projet, selon l'article 8, alinéa 2 de notre règlement des finances, je cite « Toutefois, le Conseil communal est compétent pour décider un dépassement de crédit lorsque l'engagement d'une charge ou d'une dépense ne peut être ajournée sans avoir de conséquences néfastes pour la commune ». C'est la raison pour laquelle ces dépenses supplémentaires ont été engagées par votre Conseil.

		
	BUDGET 2024	
	complément	
Commune de		Bilan
1609 Saint-Martin FR	6150.5030.21	14010.00
	7101.5031.21	14031.00
	7201.5032.21	14032.00
DEMANDE DE CREDIT SUPPLEMENTAIRE		
<u>Canalisation "Champ Riond" protection des eaux claires et usées</u>		
Demande de crédit supplémentaire	SFr. 100'000.00	
pour travaux effectués en 2023 et 2024		
facturés en 2024		
Total du crédit <u>déjà accepté</u>	SFr. 270'300.00	

Financement - situation actuelle		
Total des travaux à charge de la commune		
Dépensé en 2021 - 71.501.21 crédit d'étude	SFr. 40'480.65	
Dépensé en 22/23 - 6150.5030.21 routes	SFr. 52'103.55	
Dépensé en 22/23 - 7101.5031.21 eau potable	SFr. 45'570.60	
Dépensé en 22/23 - 7201.5032.21 épuration eaux claires	SFr. 155'333.25	
Totaux	SFr. 293'488.05	
Participation des privés part routes - acompte		SFr. 60'000.00
Montant à charge de la commune		SFr. 233'488.05
A fin 2023		
Charges financières annuelles		
sur la totalité de l'investissement		
Intérêts	4.00%	SFr. 14'812.00
Amortissement	2.50%	SFr. 9'257.50
Total des charges		SFr. 24'069.50

Remarques ou questions :

Mme Marie-Hélène Schumacher est surprise de voir que l'ingénieur a établi un devis pour des travaux complémentaires pour un montant de CHF 100'000.--. Elle se dit interpellée et trouve ce montant excessif et anormal pour un seul chantier malgré qu'il fût compliqué.

M. Lionel Bussard répond qu'il y a eu beaucoup d'imprévus durant le terrassement ; des blocs sur les lignes, des piquetages pirates sur les canalisations qu'il a finalement fallu remplacer. M. Lionel Bussard informe que tous ces points amènent à ce dépassement.

Mme Marie-Hélène Schumacher dit que pour les futurs travaux, la Commune devra être attentive sur les honoraires des bureaux d'ingénieurs lors des appels d'offre. Mme Schumacher met en doute les capacités de ce bureau d'ingénieurs.

M. Georges-Henri Débois relève que ce quartier est entièrement privé et que lors des constructions des bâtiments, les propriétaires ont fait ce qu'ils ont voulu et maintenant le repérage des canalisations a été un gros travail.

M. Yves Currat indique que les devis ont été élaborés sur les connaissances qu'on avait de l'époque, soit sur un tracé approximatif. Ce qui a également engendré des coûts supplémentaires.

Rapport de la commission financière

M. Patrick Blanchard, vice-Président de la commission financière donne lecture du rapport de la commission financière. Ce rapport est joint au présent procès-verbal et en fait partie intégrante.

Remarques ou questions : aucune remarque

Votation à main levée :

OUI	: 43
NON	: 0
ABSTENTION	: 4

Mme Ursula Hugi remercie tous les membres présents pour leur confiance et l'acceptation de ce projet ainsi que le Conseil communal pour l'immense travail effectué.

4. Election d'un nouveau membre à la commission de naturalisation

Mme Ursula Hugi passe la parole à Mme Sandra Gothuey, Conseillère communale responsable du dicastère des naturalisations.

Mme Sandra Gothuey informe que suite à la démission de M. Bernard Gobet à la commission des naturalisations, le Conseil communal propose M. Pierrick Pilet comme nouveau membre. Mme Gothuey demande s'il y a d'autres propositions ?

Ce n'est pas le cas, Mme Gothuey propose qu'on applaudisse M. Pilet pour sa nomination à la commission des naturalisations.

Mme Ursula Hugi, Syndique souhaite la bienvenue à M. Pilet et le remercie pour son engagement.

M. Pilet se présente, 40 ans, marié, 2 filles de 7 et 9 ans. M. Pilet informe qu'il est arrivé à Saint-Martin il y a 10 ans et que depuis la fin de l'année 2020, il est domicilié à Besencens .

5. Divers

Election de M. Thomas Demierre au Conseil communal

Mme Ursula Hugi annonce que suite à la démission de M. Georges-Henri Débois à la fin juin, le Conseil communal devait élire un nouveau Conseiller communal pour le remplacer.

Mme Ursula Hugi informe qu'une seule liste, conforme aux dispositions légales, comportant le nom d'un candidat a été déposée dans les délais fixés.

Ainsi, conformément à l'art. 97 de la loi sur l'exercice des droits politiques du 6 avril 2001, le Conseil communal a proclamé, **M. Thomas Demierre domicilié à Saint-Martin**, élu sans scrutin.

Ursula Hugi présente M. Demierre avec le message suivant :

Thomas Demierre, âgé de 40 ans, partage sa vie avec Martina et leur fils Ivan. Originaire du village, Thomas a grandi et a passé toute sa jeunesse à Saint-Martin. Après avoir suivi une formation commerciale, il a obtenu un diplôme d'économiste HES et a vécu quelques années sur les rives du Léman. Puis, il a repris la maison familiale au village. Sur le plan professionnel, Thomas a occupé différents rôles commerciaux dans l'industrie agroalimentaire. Il est actuellement responsable ressources humaines. Ses loisirs sont le ski alpin et le cyclisme. Il est également actif dans divers clubs et associations sportives et culturelles.

Il est très enthousiaste à intégrer le Conseil communal de Saint-Martin FR, un village que lui et sa famille affectionnent particulièrement.

Le Conseil communal le félicite pour cette élection et lui souhaite la bienvenue au sein de l'exécutif de notre commune dès le 1^{er} juillet 2024.

Dès lors, l'élection complémentaire prévue le 9 juin 2024 est annulée.

M. Thomas Demierre est félicité par applaudissements par l'assemblée.

Ursula Hugi informe que M. Georges-Henri sera remercié officiellement lors de l'assemblée du 10 décembre 2024.

M. Georges-Henri Débois adresse le message suivant :

Pour ma dernière intervention publique, je tiens d'abord à vous remercier de votre confiance tout au long de ces années. J'y ai pris beaucoup de plaisir grâce également à vous collègues passés ou actuels. Quel que soit le problème, les discussions ont toujours été franches et conviviales, la décision prise, la collégialité a régné en maître.

Pour mon testament politique, à part servir et disparaître, je me permets de citer Sénèque à l'attention du Conseil futur,

« il n'y a pas de vent favorable pour celui qui ne sait pas où il va. »,

Je vous fais entièrement confiance.

Fête des 20 ans de la Fusion

Mme Ursula Hugi rappelle que toute la population a reçu une invitation en tout-ménage pour cette journée qui aura lieu le 8 juin 2024. Mme Hugi indique que le délai d'inscription est fixé au 24 mai 2024.

Mme Hugi précise que le Conseil communal se réjouit de passer un moment avec les citoyennes et citoyens lors de cette journée qui sera festive et conviviale.

Mme Hugi relève que la Commune de Saint-Martin a fait l'objet d'une visibilité à la télévision à plusieurs reprises ces derniers mois, soit pendant le Tour de Romandie, le reportage du Sentier des Arbres et au mois de septembre avec la course cycliste « Roland bouge » qui aura lieu le 1^{er} septembre 2024.

La découverte de notre belle région au reste du monde porte ses fruits !

La parole est donnée aux citoyens.

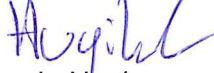
La parole n'étant plus demandée, Mme Hugi remercie toutes les personnes présentes pour la confiance témoignée au Conseil communal, pour l'intérêt que les citoyens portent au bon fonctionnement de notre Commune ainsi que pour leur présence ce soir à cette assemblée.

Mme La Syndique adresse ses sincères remerciements à ses collègues du Conseil communal pour tout le travail accompli ainsi qu'un immense merci aux collaboratrices administratives.

Ursula Hugi clôt la séance à 20h55 et invite toutes les personnes présentes à partager le verre de l'amitié. Elle souhaite à chacun/e une bonne rentrée.

M. Cédric Borer, vice-Syndic adresse ses remerciements à Mme Hugi pour son immense travail.

La Syndique :


Ursula Hugi



La Secrétaire :


Rosine Menoud

Saint-Martin, le 29 mai 2024

**RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIERE
DE LA COMMUNE DE SAINT-MARTIN
COMPTES DE L'EXERCICE 2023
SITUATION AU 29 AVRIL 2024**

La commission financière s'est réunie le 22 mars 2024 en présence de Madame Ursula Hugi, syndique, de Monsieur Georges-Henri Débois, conseiller communal et responsable du dicastère "Finances et impôts", de Madame Carole Savoy, boursière communale, ainsi que de l'organe de révision, la fiduciaire GF Audit SA Fribourg, Granges-Paccot, représenté par Monsieur Stéphane Guillet, réviseur. Les travaux effectués par la fiduciaire lors du contrôle des comptes communaux 2023 nous ont été expliqués en détail et quelques recommandations ont été émises. M. Guillet constate qu'un système de contrôle interne a été mis en place par le Conseil communal. Il relève que c'est la première commune qu'il visite à avoir terminé ce travail.

La commission financière s'est réunie une deuxième fois le 29 avril 2024 avec uniquement les représentants de la commune pour passer en revue les comptes et poser ses questions. Elle remercie les personnes présentes pour leur disponibilité lors de ces deux rencontres.

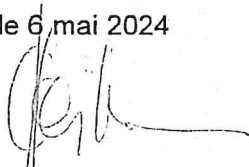
Dans son rapport du 22 mars 2024, l'organe de révision confirme que la comptabilité et les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2023 sont conformes aux prescriptions légales cantonales et communales et recommande leur approbation.

La commission financière tient tout d'abord à préciser qu'un déficit de Fr. 390'517.00 avait été prévu au budget 2023. Finalement, les comptes communaux 2023 clôturent avec un bénéfice de Fr. 653'340.19, soit un écart positif arrondi de Fr. 1'044'000.00. Cet excellent résultat s'explique notamment par des recettes supplémentaires au niveau des impôts ordinaires et spéciaux, une bonne et rigoureuse gestion des dépenses dans la majorité des dicastères mais aussi par des dissolutions de provisions excédentaires, notamment celle pour la recapitalisation de la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat de Fribourg pour Fr. 123'663.46, ainsi que la dissolution linéaire de 1/10 de la réserve de réévaluation du patrimoine administratif de Fr. 251'913.00. Ce dernier montant n'avait pas été inclus dans le budget 2023.

Au 31 décembre 2023, la fortune de la commune s'élève à Fr. 2'743'491.47 et le montant total des réserves pour les eaux claires et les eaux usées se monte à Fr. 792'423.48. A cette même date, la provision pour pertes sur débiteurs est de Fr. 140'000.00.

La commission financière remercie le Conseil communal et la boursière communale pour l'excellente tenue des comptes et donne son préavis favorable à l'assemblée communale d'approuver les comptes de l'exercice annuel 2023 tels qu'ils ont été présentés.

Saint-Martin, le 6 mai 2024



La présidente : Catherine Heimann



Le secrétaire : Yannick Aebischer

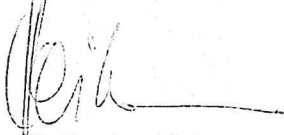
**RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIERE
DE LA COMMUNE DE SAINT-MARTIN
APPROBATION D'UN CREDIT ADDITIONNEL
SITUATION AU 29 AVRIL 2024**

Madame Ursula Hugli, syndique, et Monsieur Georges-Henri Débois, conseiller communal et responsable du dicastère " Finances et impôts ", ont informé la commission financière le 29 avril 2024 sur une demande de crédit additionnel qui sera mise au tractanda de l'assemblée communale du 14 mai 2024 pour approbation. Cet élément concerne un investissement en cours sur les exercices 2023 et 2024.

**DEMANDE DE CREDIT SUPPLEMENTAIRE A L'INVESTISSEMENT CANALISATION « CHAMP RIOND »
PROTECTION DES EAUX CLAIRES ET USEES**

Le conseil communal a dû faire face à un chantier nettement plus complexe que prévu suite au tracé approximatif des canalisations du quartier et aux intempéries qui ont compliqué l'exécution des travaux. De plus, l'inflation a eu un impact sur les prix pratiqués par les entreprises. La commission financière n'a aucune remarque particulière à émettre sur ce crédit supplémentaire et le préavise favorablement.

Saint-Martin, le 6 mai 2024



La présidente : Catherine Heimann



Le secrétaire : Yannick Aebischer

